



Commune de  
Larochette

## Avis au public

### Cartes des zones inondables

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 17 juin 2019, les projets des cartes des zones inondables ('Hochwassergefahrenkarten') et des cartes des risques d'inondation ('Hochwasserrisikokarten') élaborés conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau peuvent être consultés et téléchargés par le public à l'adresse des sites électroniques suivants :

- [www.waasser.lu](http://www.waasser.lu) / [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu) / [eau.geoportail.lu](http://eau.geoportail.lu)

Lesdits documents peuvent également être consultés à la maison communale de Larochette pendant les heures d'ouverture usuelles des bureaux à partir du 17 juin 2019 jusqu'au 17 septembre 2019.

Des observations écrites peuvent être déposées jusqu'au 17 septembre 2019 au plus tard :

- soit par biais de la fonction « Feedback AGE » au site [eau.geoportail.lu](http://eau.geoportail.lu)
- soit aux adresses postales ou électroniques suivantes:

Courrier électronique	Adresse postale
Administration Communale de Larochette	
<a href="mailto:larochette@larochette.lu">larochette@larochette.lu</a>	Administration Communale de Larochette Collège des Bourgmestre et Echevins 33, chemin J.A.Zinnen L-7626 Larochette
Ministère de l'environnement, du climat et du Développement durable	
<a href="mailto:zones.inondables@eau.etat.lu">zones.inondables@eau.etat.lu</a>	Ministère de l'environnement, du climat et du Développement durable Cartes zones inondables L-2918 Luxembourg

Larochette, 17 juin 2019

Le collège des bourgmestre et échevins,

  
Natalie SILVA  
La Bourgmestre

  
Bruno BRUNETTI  
Le Secrétaire

